

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2014

ARRONDISSEMENT

TOUL
CANTON
TOUL Sud

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit février à 20h30

Le Conseil municipal de la commune de Sexey aux Forges étant en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. POTTS Patrick, maire.

En exercice 15
De votants 13
De présents 13

Etaient présents :

Mmes Ghislaine CRUNCHANT - Béatrice GEORGE - Maud GERONIMUS - Catherine MASSON - Pascale NAVET;
Mrs Daniel BORACE - Christian DROUOT - Michel DROUOT - Serge FOULON - Arnaud GOIN - Daniel KOENIG - Maurice KOENIG - Ghislain PAYMAL

NOTA : Le Maire certifie que :

Le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 6 mars 2014

La convocation du conseil avait été faite le 18 février 2014.

La présente délibération a été transmise à la Sous-préfecture de Toul le 6 mars 2014

Le Maire,
Patrick POTTS

Absents excusés :

Denis VINOT donne procuration à Patrick POTTS
Patrick POTTS

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale à l'élection d'un secrétaire dans le sein du conseil

Maud GERONIMUS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte rendu de la séance du 7 février 2014 est adopté.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA COMMUNE

N°1-II-2014

Monsieur Arnaud GOIN, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif de la commune pour l'année 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **Accepte** le compte administratif 2013 de la commune selon le détail suivant :

⇒ Section d'investissement :

| | | |
|-----------------|-------------------|--------------|
| Dépenses | prévues | 187 023,85 € |
| | réalisées | 177 047,23 € |
| | restes à réaliser | 0,00 € |
| Recettes | prévues | 187 023,85 € |
| | réalisées | 146 754,40 € |
| | restes à réaliser | 0,00 € |

⇒ Section de Fonctionnement :

| | | |
|-----------------|-------------------|--------------|
| Dépenses | prévues | 499 273,54 € |
| | réalisées | 364 043,29 € |
| | restes à réaliser | 0,00 € |
| Recettes | prévues | 499 273,54 € |
| | réalisées | 534 135,43 € |
| | restes à réaliser | 0,00 € |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-----------------|---------------|
| Investissement | - 30 292,83 € |
| Fonctionnement | 170 092,14 € |
| Résultat global | 139 799,31 € |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Patrick POTTS

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2014**

ARRONDISSEMENT

TOUL

CANTON

TOUL Sud

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit février à 20h30

Le Conseil municipal de la commune de Sexey aux Forges étant en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. POTTS Patrick, maire.

En exercice 15
De votants 15
De présents 14

Etaient présents :

Mmes Ghislaine CRUNCHANT - Béatrice GEORGE - Maud GERONIMUS - Catherine MASSON - Pascale NAVET;
Mrs Daniel BORACE - Christian DROUOT - Michel DROUOT - Serge FOULON - Arnaud GOIN - Daniel KOENIG - Maurice KOENIG - Ghislain PAYMAL - Patrick POTTS

NOTA : Le Maire certifie que :
Le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 6 mars 2014
La convocation du conseil avait été faite le 18 février 2014.
La présente délibération a été transmise à la Sous-préfecture de Toul le 6 mars 2014
Le Maire,
Patrick POTTS

Absents excusés :

Denis VINOT donne procuration à Patrick POTTS

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale à l'élection d'un secrétaire dans le sein du conseil
Maud GERONIMUS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.
Le compte rendu de la séance du 7 février 2014 est adopté.

COMPTE DE GESTION 2013 DE LA COMMUNE

N°2-II-2014

Après lecture du compte de gestion de la commune tenu par Monsieur le Receveur Municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** de donner quitus à Monsieur le Receveur Municipal pour la comptabilité tenue au titre de l'exercice 2013.

RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS

N°3-II-2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Sollicite** une subvention auprès de l'ONAC, et auprès des parlementaires au titre de leur réserve, programme 2014, pour le projet suivant :
 - Restauration du monument aux morts de Sexey-aux-Forges : 8 860,00 € HT
- **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2014

REAMENAGEMENT SECURITAIRE DE LA PLACE DE L'EGLISE

N°4-II-2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Sollicite** une subvention auprès des parlementaires au titre de leur réserve, programme 2014, pour le projet suivant :
 - Aménagement de la place de l'église de Sexey-aux-Forges : 14 327,00 € HT
- **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2014

GESTION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) PAR LE SDE 54 N°5-II-2014

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que lorsque la commune engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) introduits par la loi sur l'Energie du 13 juillet 2005 (loi « POPE »).

Ce dispositif précise que pour des opérations standardisées ou spécifiques, la commune peut bénéficier de Certificats d'Economie d'Energie délivrés par la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC). Ces certificats peuvent ensuite être valorisés et représenter une ressource financière pour soutenir les projets de la commune.

Monsieur le Maire indique que pour déposer un dossier et obtenir des CEE il est nécessaire d'atteindre le seuil des 20 GWHCUMAC et qu'une expertise est nécessaire sur la nature des travaux éligibles.

Enfin, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la démarche du SDE54 destinée à organiser un groupement de collecte des CEE et ainsi permettre aux collectivités, notamment les plus petites, de bénéficier du dispositif.

Pour cela, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au groupement de collecte pour la troisième période du dispositif courant jusqu'au 31/12/2017.

Une fois les CEE obtenus, le SDE54 reversera à la commune la prime correspondant à la valorisation des Certificats déduction faite des frais de gestion supportés par le SDE54 fixés dans la convention.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide d'adhérer à la démarche départementale pour le regroupement des Certificats d'Economie d'Energie par le SDE54 pour la troisième période du dispositif courant jusqu'au 31 décembre 2017.
- autorise le Maire à signer la Convention de Gestion correspondante ci-annexée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Patrick POTTS